

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE965

présenté par

M. Dubois, M. Kamardine, Mme Valentin et Mme Louwagie

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , du management et de la gestion des entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La gestion d'une exploitation agricole nécessite certes des compétences techniques ayant trait aux animaux, aux cultures, aux machines utilisées mais aussi des compétences en management, en finances, en comptabilité, en gestion administrative, en droit, puisque les agriculteurs sont devenus de véritables chefs d'entreprise.

Or, le constat est que les agriculteurs ne sont pas suffisamment armés, formés sur ces dernières compétences. Ils se retrouvent souvent seuls sur ces sujets et éprouvent de grandes difficultés à comprendre leur environnement commercial (comme par exemple les ventes, les intrants...). La surcharge administrative est un réel handicap dans l'exercice de leur métier d'agriculteur.

A l'instar des thématiques relatives à l'agroécologie ou au changement climatique, les thématiques autour de la gestion managériale et financière d'une entreprise sont donc à inclure dans les programmes d'enseignements agricoles.

L'importance de cette approche s'explique par le fait que la gestion d'une exploitation agricole fait appel à des compétences propres aux chefs d'entreprises ; compétences à acquérir dès la période d'enseignement.